

---

*PROCÈS-VERBAL n°2022/09*

# *SÉANCE DU 18 NOVEMBRE 2022*

L'an deux mil vingt-deux, le 18 novembre à 19h30, les membres du conseil municipal de la commune d'Ozan se sont réunis dans la salle du conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire le 10 novembre 2022 conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

<b>Etaient présents</b>	<b>Etaient excusés</b>
Marie Jeanne PESENTI	
Catherine GIRAUD	
François BOURDON	
Anthony BROYER	
Marie-Eve BOYAT	
	Carine BIÉ ayant donné pouvoir à V. SERAFIN
	Régis MONTERRAT
	Raphaël DEBRUNE
Julien BARANI	
Séverine CHANFRAY	
Jean-Marc FORT	
	Damien PAQUET
	Christophe COLLOVRAY ayant donné pouvoir à S. Chanfray
Valérie SÉRAFIN	

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT, il est procédé à la nomination du secrétaire de séance. Madame Marie-Eve Boyat est désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal et accepte cette fonction.

Madame le Maire demande d'ajouter à l'ordre du jour et de délibérer sur les points suivants :

- Décision modificative budget

### Approbation du procès-verbal de la réunion du 21 octobre 2022

Le procès-verbal de la réunion du 21 octobre 2022 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Monsieur Fort interroge sur le terme procès-verbal de la réunion alors que précédemment il était question de compte-rendu de réunion.

Madame le Maire précise que le procès-verbal et le compte-rendu du conseil municipal sont des documents distincts : le procès-verbal a pour objet d'établir et de conserver les faits et décisions des séances du conseil municipal. Le compte-rendu de la séance est plus succinct et retrace les décisions prises par le conseil municipal sur les affaires inscrites à l'ordre du jour, sans détailler les débats. Il est destiné à l'affichage.

### Assainissement : délibération pour le versement de subvention

Délibération 2022 /43 : 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

Le Maire,  
Vu le Code général des collectivités territoriales ;  
Vu les articles L.2113-6 et L.2113-7 du Code de la commande publique ;

Vu la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes ;

Madame le Maire rappelle que le schéma directeur d'assainissement doit être financé par le Service Assainissement à hauteur d'environ 50 000 €.

Elle explique qu'afin d'aider les communes à remplir leurs obligations légales avec la mise à jour des schémas directeurs assainissement pour permettre d'obtenir des coûts réduits, la Communauté de Communes a lancé une consultation groupée. La Communauté de Communes sollicite également des subventions dont le montant n'est pas connu à ce jour.

Toutefois, il restera une somme importante à charge du Service Assainissement. Le montant des redevances a été actualisé en 2021 et 2022 mais il n'est pas envisageable qu'elles financent intégralement cette dépense. Aussi, Madame le Maire propose le versement d'une subvention de 17 400 € au profit du service assainissement.

Après en avoir délibéré, le conseil,

- **AUTORISE** le versement d'une subvention de 17400 € au profit du service assainissement
- **AUTORISE** Madame le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

### **Décision modificative du budget N°3**

Délibération 2022 /44 : 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

Madame le Maire explique qu'il serait opportun de prévoir une décision modificative du budget principal pour les motifs suivants :

Gestion du personnel :

- la secrétaire de mairie est absente jusqu'au 23 décembre 2022 et que son arrêt de travail sera certainement prolongé
- la durée des contrats pour les remplacements a été fixée au 16 décembre et que cette période ne sera pas suffisante pour couvrir l'absence de la secrétaire de mairie

Participation financière SDIS :

- le SDIS a émis 2 factures, l'une pour le réseau RDA d'un montant d'environ de 750€ et l'autre pour les BIP d'un montant d'environ de 300€
- la facture initiale ne faisait pas état de ces 2 postes. De ce fait, il manque 500 € dans la prévision budgétaire pour ce poste

DESIGNATION	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D6413 : personnel non titulaire		2000 €		
<b>TOTAL D 012 Charges de personnel</b>				
D6553 Contingent SDIS		500 €		
<b>TOTAL D</b>		2500 €		
D 022 : Dépenses imprévues Fonct	2500 €			
<b>TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct</b>				
<b>Total</b>	2500 €	2500 €		

Oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal **APPROUVE** la décision modificative du budget principal tel que présentée ci-dessus.

## Demande de M. Borlido relative aux écoulements des eaux pluviales

Délibération 2022 /45 : 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

Monsieur Anthony Broyer explique que Monsieur Borlido sollicite le Conseil Municipal pour l'examen de sa demande concernant l'écoulement des eaux pluviales et la prise en charge financière des travaux de canalisation d'eau car il estime que c'est l'eau de la salle des fêtes qui arrive chez lui.

Monsieur Anthony Broyer rappelle que Monsieur Borlido a réalisé 4 logements dans sa propriété, qu'il envisage une nouvelle construction dans son terrain route d'Alonziat et qu'il a modifié l'entrée de sa propriété.

Madame le Maire précise que le devis de la SOCAFL pour l'aménagement devant l'entrée de M. Borlido s'élève à 2000 €. Une solution moins coûteuse serait l'aménagement d'une grille, d'un montant d'environ 550 €, sur le domaine public pour permettre l'eau d'intégrer le domaine pluvial.

Considérant que le problème de l'évacuation des eaux pluviales se pose sur de nombreuses routes de la commune

Considérant que l'entrée de M. Borlido a été modifiée et qu'elle ne comporte pas de grille

Oùï l'exposé de Monsieur Anthony Broyer complété par Madame le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **REFUSE** la prise en charge financière de l'aménagement de l'entrée de Monsieur Borlido
- **DEMANDE** à la commission Voirie d'examiner la pose d'une grille sur le domaine public afin que l'eau s'écoule dans le réseau pluvial de la commune et de vérifier les busages qui empêchent les eaux de s'écouler

## Compte rendu divers, questions diverses

Madame Catherine Giraud

Informe que :

- le Comité Départemental de Fleurissement a classé en numéro 1 la commune au concours des Villes et Villages Fleuris du Département de l'Ain. Ozan est en tête du classement des communes dans sa catégorie (communes entre 500 et 1000 habitants). Le comité départemental de fleurissement prend en compte tous les aménagements de la commune dans sa notation.

La commune sera invitée début 2023 à la remise de son prix

- L'association « Route Fleurie de la Haute Bresse » a organisé une visite de l'ensemble des communes pour évaluer la qualité du fleurissement. Les résultats du classement pour désigner la commune lauréate seront communiqués lors d'une réunion le 2 décembre 2022 à Beaupont.

Monsieur François BOURDON

Indique que la Communauté de Commune a adressé le compte rendu d'une réunion, à laquelle il n'a pas été convié, relatif au groupe de travail sur les randonnées pédestres et à l'état d'avancement des balisages des sentiers.

Le groupe de travail « Randonnées Pédestres » va prendre rendez-vous avec les élus de la commune pour baliser l'ensemble des 4 nouveaux sentiers sur Ozan, Reyssouze et Pont-de-Vaux

Il reste à donner un nom au circuit sur Ozan et à valider la commande de panneaux directionnels, bagues et poteaux. Le circuit sur Ozan fait 6km.

Le département subventionne à hauteur de 50 % les dépenses qui seront à engager avant le 23 mai 2023.

Rend compte de la réunion du conseil d'école à Boz qui a commencé par un hommage émouvant rendu à la petite Noémie, décédée, scolarisée à Reyssouze.

Les prochaines réunions du conseil d'école auront lieu le 16 mars à Ozan, puis le 13 juin à Reyssouze. Le conseil d'école, composé de 16 parents élus dont 8 suppléants, a décidé la mise en place d'un trombinoscope et le vote électronique pour l'an prochain.

Les effectifs sont de 169 : 167 enfants sur le RPI avec 4 enfants du voyage qui comptent pour moitié dans les effectifs.

Le seuil de fermeture d'une classe est fixé à 168 élèves.

Les prévisions 2023 seraient de 166 + 2 enfants du voyage

Le conseil d'école fera une information sur le bulletin municipal pour alerter sur ce seuil critique.

Les effectifs sont les suivants à ce jour :

Boz : 44 enfants

Ozan : 57 enfants + 4 enfants du voyage

Reyssouze : 66 enfants

Fait remarquer que le RPI génère des déplacements d'enfants en bus et que cela peut freiner la scolarisation des enfants, d'autant plus que la garderie n'est pas située à côté de la classe maternelle.

M. Julien Barani

Déplore le manque de communication et d'information, notamment sur les élections des parents

Madame le Maire

Indique avoir eu une demande de participer au financement d'un élève scolarisé à Charnay les Mâcon. Il s'agirait d'un enfant qui serait en situation de handicap. Dans ce cas, la commune de résidence doit participer aux frais de scolarité.

Monsieur François BOURDON

Précise que le RPI doit modifier son règlement intérieur : depuis 24 août 2021, l'école est obligatoire de 3 à 16 ans. Pour les enfants scolarisés à domicile, il faut une dérogation à valider auprès des services académiques.

Explique le rôle du DDEN, Délégué Départemental de l'Education Nationale qui est désigné par l'inspection académique et validé par le préfet. Il visite les écoles et joue un rôle de médiateur entre l'école et la municipalité. La municipalité n'a pas été informée de la visite du DDEN le 7 novembre 2022. Elle a reçu le rapport annuel de visite de l'école. Les remarques concernent la réfection du revêtement de la cour et l'absence de la devise républicaine à proximité de l'école. Le DDEN a pris bonne note de tous les efforts réalisés par le SIVOS, notamment la dotation importante pour l'équipement d'ordinateurs.

Une demande de subvention pourrait être à chercher pour la réfection de la cour et une réflexion sera à mener pour inscrire la devise républicaine sur la mairie ou sur l'école.

.

Madame Valérie SERAFIN

Résume la réunion du SIVOS du mardi 15 novembre 2022 :

- augmentation des denrées alimentaires générant une hausse de 8% des tarifs des repas fournis par la société RPC au 1<sup>er</sup> janvier
- Les contrats assurances : Groupama propose un contrat plus intéressant
- PAI (plan d'aide individualisé) : un enfant présentant des allergies alimentaires, cela demande une prise en charge spéciale à la cantine. Pour la sécurité de l'enfant, les parents fourniront le repas qui sera réchauffé à la cantine. Les parents auront à fournir un micro-onde car la cantine n'en dispose pas.
- La fiche d'inscription à la cantine sera modifiée afin de rajouter une ligne PAI pour garantir une meilleure communication entre l'école et la cantine.

Madame le Maire :

Informe sur la réunion du 3 novembre 2022 relative au Pacte de territoire Bresse Val de Saône avec le département, concernant l'attribution des subventions aux communes. L'enveloppe 2023 est de 20,5 millions d'euros. Les projets représentent 24 millions d'euros pour 452 dossiers. Il est demandé à chaque

canton de réduire de 15 % les dépenses, tout en privilégiant les petites communes qui déposent moins fréquemment des demandes. Il n'y a pas actuellement d'information sur le montant des subventions attribué à nos 2 projets mais ils ont été retenus. Les subventions seront décidées lors de la session du 12 décembre 2022.

Résume la réunion du 15 novembre 2022 avec la gendarmerie ayant pour objectif de présenter son activité. La gendarmerie déplore le manque d'effectifs alors que ses interventions sont à la hausse. Un tableau récapitulatif de ses interventions dans la commune est présenté. La présence des gendarmes sur la commune est passée de 177 heures/gendarme en 2021 à 263 heures/gendarme en 2022.

Concernant le bal des conscrits, la gendarmerie demande qu'il y ait des vigiles professionnels en plus des surveillants. Des actions sont à mener pour sécuriser les bals. Le conseil Municipal prévoit de réunir les conscrits et de définir les horaires de fermeture de la buvette pour 2023.

Monsieur Anthony BROYER

Informe que Enedis doit enterrer la ligne 20 000 w de la commune. Un transformateur a déjà été mis en service. Les travaux sont programmés pour début janvier 2023 le long de la départementale 933.

Indique qu'une rencontre a eu lieu pour la fibre optique. Les lieux pouvant être éligibles ont été recensés. Plus de 100 branchements sont envisagés, notamment pour les nouvelles zones constructibles.

Madame Marie-Eve Boyat

Informe sur les autorisations d'urbanisme qui ont été délivrées.

Au cours des 3 derniers mois : 5 permis de construire, 8 déclarations préalables et 7 certificats d'urbanisme ont été délivrés.

Madame le Maire

Rend compte des réunions suivantes :

1 : Réunion sur le PLUI, Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du lundi 14 novembre, ayant pour objectif l'examen de la cohérence entre le SCOT et le PLUI : des points sont à revoir au niveau des corridors écologiques car des zones d'habitations futures empiètent sur le corridor. Le projet de la zone artisanale de la commune est impacté par la zone réservée à la protection des captages

Le PLUI sera présenté au Conseil Communautaire le 5 décembre prochain. Ensuite chaque Conseil Municipal donnera son avis pour lancer les démarches d'approbation. Le PLUI devrait être, en principe, adopté début 2024

2 : Réunion du Conseil Communautaire concernant le schéma directeur des eaux pluviales. Celui-ci est en cours de finalisation et sera bientôt soumis à enquête publique. Au final, une bonne partie des fossés collecteurs seront pris en charge par la CCBS. Le planning des travaux reste à définir avec des priorités

3 : Réunions sur les ordures ménagères (OM). Un changement important s'amorce avec la mise en œuvre d'un appel d'offre pour assurer la collecte qui ne sera plus réalisée à terme en régie. L'objectif est d'assurer une meilleure qualité du service rendu. L'entreprise EGT s'est portée candidate et reprendrait le matériel. Les personnels titulaires affectés actuellement à la collecte des OM seront reclassés.

Les membres du conseil municipal ont débattu sur cette mise en œuvre prochaine et ont fait part de leur inquiétude concernant le prix de la collecte qui ne fait qu'augmenter et qui grève le budget des ménages.

Madame le Maire

Lit la pétition adressée au Maire et aux conseillers municipaux, envoyée par les résidents D'Ozan, quartier du quart d'amont reçue le 4 novembre à la Mairie.

Les habitants de ce quartier déplorent qu'un vieux chêne à moitié mort et vermoulu, qui menace de tomber, soit le repaire de frelons et demandent à ce que les propriétaires prennent les mesures nécessaires pour éviter tout danger.

Indique que l'arbre est sur une propriété privée. Il a peu de probabilité de chuter sur les lignes électrique. Elle propose que l'adjoint à la voirie se rende avec M. Ryon, spécialiste dans l'élagage sur place pour examiner cet arbre puis de faire un courrier à l'indivision Boyat, propriétaire du terrain. Ensuite, une

réponse sera adressée aux pétitionnaires. Après discussion, les membres du conseil municipal valident ces propositions.

Madame le Maire

Indique avoir reçu une invitation du Loisir Club de Pont-de-Vaux pour leur assemblée générale le 25 novembre à 18h30. Monsieur Jean-Marc Fort se propose pour se rendre à cette réunion.

Madame le Maire

Demande l'avis du Conseil Municipal pour fixer les dates de réunion pour le 1<sup>er</sup> semestre 2023. Les dates suivantes sont validées :

Vœux du maire le dimanche 8 janvier à 11h

Le 20 janvier

Le 17 février

Le 17 mars

Le 21 avril

Le 26 mai

Le 4 juin pique-nique communal

Le 23 juin

Monsieur Julien Barani

Prend la parole pour évoquer la commémoration du 11 novembre. Dans son rôle de correspondant à la Défense, il tient à remercier Madame le Maire, le Chef de Corps des Pompiers, les Porte-drapeaux pour l'excellente tenue de la cérémonie. Les vétérans commandos, marins, ont apprécié l'organisation de la cérémonie et ont pris l'engagement d'être présents à Ozan pour les commémorations à venir.

Souhaite, que, pour la cérémonie du 8 mai, l'école soit plus présente avec les enfants pour faire perdurer le devoir de mémoire. Il propose de rendre visite aux enseignants pour examiner comment impliquer les enfants dans les prochaines cérémonies, voire l'implication d'enfants plus grands.

Rappelle qu'il n'y a que 2 commémorations célébrées dans l'année et liste toutes les commémorations du calendrier.

Indique que les Anciens d'Algérie souhaitent commémorer la mémoire des victimes de la guerre le 5 décembre alternativement dans chaque commune.

Monsieur Julien Barani

Termine en indiquant qu'il manque un nom sur le monument aux morts, que ce nom de soldat est inscrit sur la plaque dans l'église, qu'il ne faut pas l'oublier, et qu'il faudrait faire des recherches sur la tombe de M. Foray.

Madame Marie-Eve Boyat

Revient sur la journée de la municipalité du 11 novembre qui s'est très bien passée mais déplore le manque de monde pour assurer le service.

La séance est levée à 22h30

La secrétaire de séance

Le Maire,